

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le vingt-huit mars

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2017

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric, Adjoint, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DELATTRE QUENEY Delphine et Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (avec pouvoir) : M. de MEAUX Emmanuel a donné pouvoir à Mme de PARISOT DE BERNECOURT France, Mme GOUBEAU Ghislaine a donné pouvoir à Mme GEFFROY Marie-Jeanne

ABSENTS (sans pouvoir) : Mme MATRAY Morgane

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme DELATTRE QUENEY Delphine

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- COMPTE ADMINISTRATIF 2016

- COMPTE DE GESTION 2016

- AFFECTATION DU RESULTAT

- BUDGET PRIMITIF 2017

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Délibération 2017/12

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif comptabilise le réalisé de l'année écoulée et demande aux conseillers de prendre connaissance des documents budgétaires qui leur ont été distribués.

La parole est donnée à Monsieur Georges BELET, Adjoint délégué aux finances qui présente le compte administratif. Il commente chaque section (fonctionnement et investissement) et détaille les comptes de dépenses et de recettes 2016.

Il invite ensuite les Conseillers à se reporter à la présentation générale du Compte Administratif :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
1	Résultat de clôture de l'exercice 2015 (N-1)	13 617,62 €	174 233,43 €
2	Affectation 2015 (N-1) faite en 2016 (N)		26 856,47 €
2bis	résultat de fonctionnement suite à dissolution du SIVOS		12 527,41 €
3	RECETTES 2016	341 115,75 €	702 694,43 €
4	DEPENSES 2016	85 805,34 €	506 844,00 €
5	RESULTAT ANNEE 2016 (N)	255 310,41 €	195 850,43 €
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture N)	268 928,03 €	208 377,84 €
7	RESTE A REALISER RECETTES	- €	
8	RESTE A REALISER DEPENSES	72 076,46 €	
9	Résultat corrigé des Restes à Réaliser*	196 851,57 €	208 377,84 €

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée. Madame DEROBERT-MASURE Josette, doyenne, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif en tout point conforme avec le Compte de Gestion de Madame la Trésorière.

Le Conseil Municipal, moins Monsieur le Maire, par 13 voix « POUR »

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2016 tel que présenté.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

COMPTE DE GESTION 2016

Délibération 2017/13

Monsieur le Maire précise que le Compte de Gestion de Madame DECOOPMAN Valérie, Trésorière, est en tout point en conformité avec le compte Administratif 2016 qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **INDIQUE** que le Compte de Gestion, dressé par l'exercice 2016, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT

Délibération 2017/14

Le résultat 2016 en clôture est de :

<u>Fonctionnement</u>	Excédent	208 377.84 €
<u>Investissement</u>	Excédent cumulé	268 928.03 €
	Solde des restes à réaliser	-72 076.46 €
	Besoin de financement	0

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter au compte 1068 : 100 000 € de l'excédent de fonctionnement pour abonder la section d'investissement et de laisser 108 377.84 € correspondant à l'excédent de fonctionnement diminué de l'affectation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'affecter au compte 1068, recette d'investissement, 100 000 € de l'excédent de fonctionnement pour couvrir les dépenses d'investissement à intervenir ;
- **ACCEPTE** de reporter au compte 002, recette de fonctionnement, 108 377.84 € correspondant à l'excédent de fonctionnement diminué du montant affecté à l'investissement ;
- **ACCEPTE** de reporter l'excédent d'investissement de 268 928.03 € en recette d'investissement compte 001 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Délibération 2017/15

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2016 :

Taxe d'habitation	9,97 %
Taxe Foncière Bâti	17,24 %
Taxe Foncière Non Bâti	52,50 %

Il indique que le budget primitif 2017 élaboré avec la commission communale « finances » a été confectionné en tenant compte des taux appliqués en 2016 et qu'il ne lui semble pas nécessaire d'augmenter ces taux pour 2017. Mais il précise qu'avec la mise en place de la « commune nouvelle », les taux des taxes directes locales risquent de subir des modifications dans les années à venir.

Les élus s'interrogent pour savoir s'il ne serait pas judicieux d'augmenter légèrement ces taux.

Monsieur le Maire rétorque que le budget primitif, tel qu'il sera présenté pour approbation, ne nécessite pas une hausse des taux pour l'instant, il propose donc de reconduire les taux 2016 sur 2017.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir les taux de 2016 sur 2017, à savoir :

Taxe d'habitation	9,97 %
Taxe Foncière Bâti	17,24 %
Taxe Foncière Non Bâti	52,50 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

BUDGET PRIMITIF 2017

Délibération 2017/16

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2017 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	749 244.84 €	749 244.84 €
Section d'investissement	2 714 309.87 €	2 714 309.87 €
TOTAL	3 463 554.71 €	3 463 554.71 €

Vu l'avis de la commission des finances, vu le projet de Budget Primitif présenté, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2017 arrêté comme suit :

- > au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- > au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	749 244.84 €	749 244.84 €
Section d'investissement	2 714 309.87 €	2 714 309.87 €
TOTAL	3 463 554.71 €	3 463 554.71 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

DIVERS

*** Elections Présidentielles : tenue du bureau de vote pour les deux scrutins (23/04 et 07/05/2017)**

Monsieur le Maire demande aux élus qui ne se sont pas encore inscrits de bien vouloir compléter les tableaux prévus à cet effet.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 11 avril 2017 à 20 h 30

Mardi 09 mai 2017 à 20 h 30

Fin de séance 22 h 00.

